YERRES

Service Culturel
N° Tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/341

OBJET : Convention de prestation de service relative à un spectacle jeune public conclue avec l'association Magic and Co

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDÉRANT que la Commune d'Yerres organise un spectacle jeune public intitulé "Magic Hall Play", le samedi 16 décembre 2000, à 16H45, au Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier - 91330 Yerres.

DECIDE

DE signer une convention de prestation avec l'Association Magic and Co, représentée par Monsieur Gérard HANDELBERG, son Président, dont le siège social est situé 15, rue des Genêts – Parc des Chevreaux – 91550 St Germain les Corbeil, pour un montant de 21.100 Frs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous-fonction 33, article 6042.

Fait à Yerres, le 8 décembre 2000

REÇU LE
13 DEC. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN